

Arrêté du 3 décembre 2010 portant homologation de la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire — Annexe

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/03/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVP1029542A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023658045

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'ASN mène une action exemplaire en matière de développement durable. Le directeur général définit un système qualité pour l'application du dispositif de management. [...] Ces instances sont représentatives de l'ensemble du personnel de l'ASN. [...]

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la ministre de l'économie[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 12, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVP1029542A du 5 mars 2011, « Arrêté du 3 décembre 2010 portant homologation de la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire – Annexe ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023658045> (consulté le 28 août 2026).